Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Recu en préfecture le 30/06/2023

RE Publié le UE FRANCAISE

ID: 083-218300325-20230627-DELIB202335-DE

COMMUNE DE CARCES



PROCES-VERBAL DE SEANCE Article L2121-25 du CGCT

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Séance ouverte au public et diffusée en direct

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	5	1	22	12

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE ONZE AVRIL à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire.

Date de la convocation: 31 MARS 2023

PRESENTS: RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – LAUDICINA Patrick - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John – FABRE Thibault

PROCURATIONS:

Monsieur HERBEL Joseph a donné procuration à Madame CHIAPELLO Amandine Monsieur OLIVERO Christophe a donné procuration à Monsieur AMBARD Frédéric Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain Madame VIDAL Antoinette a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence

ABSENTS:

Madame BULLE Lucie

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame Marion DEBOST est désignée secrétaire de séance : **UNANIMITE** Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance

DECLARATIONS

Aucune information

DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023

REPublié le QUE FRANCAISE

ID: 083-218300325-20230627-DELIB202335-DE

OUESTIONS DIVERSES

Aucune question

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 APPROBATION PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 03 2023
- 2 CONVENTION DE SITE CONSENTIE AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR.
- 3 PROJET CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES ENTRE LA COMMUNE DE CARCES ET LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
- 4 Vote des taux d'imposition 2023
- 5- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF 2023-2025
- 6- CONTRAT DE MANDAT POUR EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT D'UN FORAGE A TASSEAU
- 7- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 03 2023

<u>DELIBERATION MUNICIPALE nº 2023-27</u>: CONVENTION DE SITE CONSENTIE AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR.

Rapporteur: CHIAPELLO Amandine

D'APPROUVER la convention de site consentie au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les sites ci-dessus.

DE PRECISER que la convention est établie pour une durée de 4 ans à compter de sa signature **DE PRECISER** que la mise à disposition se fera à titre gracieux.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-28: CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES ENTRE LA COMMUNE DE CARCES ET LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX ET CHATS/DOGS.

Rapporteur: RAVANELLO Alain

D'APPROUVER le projet de convention tripartite relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés entre la commune de Carces et la Société Protectrice des Animaux et l'association Chats/Dogs, annexée à la présente délibération,

<u>DELIBERATION MUNICIPALE nº 2023-29 :</u> FISCALITE LOCALE -VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2023.

Rapporteur: IMBALZANO Maurice

DE DÉCIDER de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation: 12.42 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.61 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87.07 %

DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Recu en préfecture le 30/06/2023

REPRUBLICATION FRANÇAISE

ID: 083-218300325-20230627-DELIB202335-DE

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

BRISPOT John je voudrais quand même avoir une pensée, que l'on pense nous, conseil, pour tous ces gens qui font un financement : qui s'endettent sur 20 ans, pour ces gens qui sont à la retraite ou ces veuves qui des fois avec une pension de réversion ont un petit bien qu'ils ont mis toute leur vie à s'acheter et qui se font saigner par les impôts, l'inflation, l'essence, l'inflation sur l'alimentation et qui, alors que vous avez pris un engagement de campagne...je ne reviens pas dessus, j'en ai déjà parlé, de ne pas toucher à la fiscalité... vont prendre pour la deuxième fois depuis le début de votre mandat qui n'en est qu'à la moitié, une augmentation de 2,5%. C'est-à-dire que l'on peut évaluer entre 450 000 et 500 000 euros l'argent que vous aurez été chercher dans la poche des carçois pendant votre mandat, si toutefois on arrête là avant la fin de ce mandat. Je voudrais penser à tous ces gens que l'on voit qui ont du mal acheter des pâtes, à manger ou des fois qui sautent un repas, on regarde tous l'actualité. Mais aujourd'hui je pense vraiment aux jeunes qui empruntent, qui sont en train de faire un taux sur 20 ans ou 25 ans, avec des taux qui remontent etc, et qui en plus son éternellement punis par des municipalités qui ne gèrent pas l'argent suffisamment, de mon point de vue, finement et qui ne sont pas économes et qui pensent que les gens, la population a des poches profondes indéfiniment et qu'à chaque fois qu'on a un souci on va aller taper dedans. Je ne vais pas revenir dans le fond, mais philosophiquement, c'est à ça que je pense ce soir. Pensez quand même à tous ces jeunes qui s'installent, qui empruntent, à tous ces gens qui l'ont payé toute leur vie leur bien, à tous ces retraités qui ont des petites pensions...

IMBALZANO Maurice je pense qu'il faut proportionner vos propos, on parle d'une augmentation de l'ordre 20 à 30 euros par année en moyenne pour les personnes que vous évoquez. Je veux simplement rappeler que nous subissons nous-mêmes des charges, par exemple les charges d'énergie en espace de trois ans alors augmenter de 160 000 €, on a perdu un produit de 86 000 € récurrent, on a tous nos services qui augmentent également, et que sur la base d'un budget de fonctionnement de 3 800 000 euros, 3% représentent 130 000 € par an.

BRISPOT John notre responsabilité c'est de faire des économies et ne pas faire payer la crise à ceux qui payent suffisamment assez.

FERRETTO REGGI Nicolas on a tous suivi l'actualité, on a tous vu qu'il y avait une augmentation des bases donc mécaniquement on va augmenter la taxe foncière, mécaniquement on va encore impacter le pouvoir d'achat des carçois. A cela on va rajouter encore une augmentation de 2.5 %, sachant déjà que des carçois ont du mal à arriver à boucler les fins de mois, qui ont du mal pour certains à payer leur loyer, qui pour certains réfléchissent entre se nourrir et se chauffer. Je trouve que le contexte est quand même particulier pour demander une augmentation aux carçois de leur participation à la taxe foncière. On peut se poser la question « est-ce que c'est nécessaire ? ». Si on regarde le budget 2022, on a un excédent de 600 000€, est-ce que ça vaut le coup d'aller encore chercher 57 000€ dans la poche des carçois ? A mon sens, non, je pense qu'il faudrait attendre éventuellement l'année prochaine et voir un petit peu comment évoluent les choses et rectifier à ce moment-là.

RAVANELLO Alain Très bien, alors ceux qui payent des loyers ne sont pas impactés par

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023

REPublié Jeque FRANCAISE

ID: 083-218300325-20230627-DELIB202335-DE

cette mesure, parce que maintenant la taxe foncière ne concerne que les propriétaires. Effectivement j'entends bien ce que vous me dites et nous sommes tous impactés par la conjoncture actuelle et je pense que plus nous allons attendre et pire ce sera. Rappelez-vous que l'on disait la même chose il y a deux ans et cette année par rapport à la conjoncture générale, nous sommes en bien plus mauvais état. Notre économie, est en bien plus mauvaise santé qu'il y a deux ans. Les dépenses communales explosent, les dépenses de toutes les communes explosent, Maurice IMBALZANO vous en a cité quelques-unes dans la délibération : les énergies, la non compensation de la taxe d'habitation qui soi-disant qui devait être compensée, mais sur laquelle nous avons quand même perdu quelques centaines de milliers d'euros, moins 170 000e. L'explosion aussi des normes qui sont produites par l'administration centrale on n'en parle jamais, mais tout cela nous fait perdre un temps fou, donc ça nous coûte de l'argent en temps de travail, etc, ça nous coûte de l'argent tout court. On vient d'apprendre que l'on va être obligé d'acheter un appareil pour que les forains du marché puissent payer de manière dématérialisée, c'est encore une nouvelle norme, une nouvelle obligation c'est 5000€, et plus 1200€ de fonctionnement par an, et tous les mois c'est comme ça. Effectivement je comprends bien qu'il faille faire des économies, nous en avons fait, mais par rapport au contexte actuel et bien ce n'est pas suffisant. On s'adresse uniquement aux propriétaires et la commune doit quand même assurer sa capacité à fonctionner, on n'en a déjà parlé. Elle doit assurer sa capacité future à investir, puisque l'investissement vient du fonctionnement. On peut faire du misérabilisme, on peut nous expliquer que ce n'est pas assez, mais quand vous avez un « Etat vampire » et qui vous vampirise de plus en plus tous les ans, l'état des communes est dans le rouge. L'AMF, l'Association des Maires de France, dans son dernier courrier aux maires, est alarmiste puisqu'elle attend quand même des décisions fortes de l'État. Pour relativiser un petit peu, le misérabilisme que l'on veut bien faire... Moi j'ai quand même tenu à faire une simulation, sur onze personnes dans le conseil municipal, les 11 premiers sans vouloir être indiscret, j'ai pris mon cas, celui de mes adjoints et de mes conseillers municipaux, délégués : onze personnes. Onze personnes qui vivent dans des maisons individuelles qu'ils possèdent, avec ou sans piscine, des maisons plus ou moins grandes etc. Mais du fait d'une maison individuelle avec un morceau de terrain qui se situent quand même dans la strate moyennehaute on va dire, de ceux qui payent la taxe foncière à Carces. Par rapport au pourcentage que l'on vous propose d'appliquer, c'est-à-dire 2,5%, quelle est l'incidence réelle de ce coût sur les propriétaires de leur habitation ? Il s'avère que sur onze personnes et sur des taxes foncières qui sont quand même assez disparates et bien nous avons une moyenne de 32 € par an. Alors bien sûr, ça c'est la part d'augmentation que nous maîtrisons, les autres augmentations nous ne les maîtrisons pas ; et comme nous sommes presque tous mensualisé, cela représente 3.20€ par mois. Alors je veux bien que 3,20 € après l'autre ça fait de l'argent, « les petites rivières, ça fait de grands fleuves », je suis tout à fait d'accord pour l'entendre, Notez quand même que le service public est maintenu à Carces, qu'il n'est pas en régression, qu'il ne diminue pas, bien au contraire. Effectivement ça a un coût, que nous devons assumer. L'Etat fait son budget sur la taxe foncière, le Département fait son budget sur la taxe foncière, l'Agglo fait son budget et tout le monde fait son budget. Il faut bien que notre commune fasse le sien aussi, et en parlant de l'Agglo, le 6 avril, jeudi dernier, nous avons voté une délibération qui instaure, et cette fois-ci, ça concerne tous les carçois, pas un certain nombre de carçois mais tous les carçois, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la Tom, qui vient de baisser d'un demi-point. D'autres communes de l'agglomération ont vu leur taxe augmenter d'un point et demie la nôtre a baissé d'un demi-point. Et cela concerne véritablement tous les gens que vous décrivez, car très peu des gens que vous décrivez sont inclus dans ceux qui sont soumis à la taxe foncière. Il ne faut pas faire trop de misérabilisme. Je vous rappelle que notre commune, dans son taux de taxe, est en dessous de la moyenne

ID: 083-218300325-20230627-DELIB202335-DE

nationale, elle est en dessous de la moyenne départementale, elle est dans la moyenne des communes de même strate. Cette augmentation qui a un très faible impact sur les ménages va permettre à notre commune effectivement, de pouvoir continuer à fonctionner et à investir.

FERRETTO REGGI Nicolas quand vous dites 30€, c'est la part de la commune, à cela il faut rajouter aussi la part qui est liée aux bases

RAVANELLO Alain mais c'est quelque chose que nous ne maitrisons pas. Je viens de vous expliquer qu'il y a la part que nous maîtrisons et il y a celle que nous ne maîtrisons pas. Vous avez bien entendu. A partir du moment où l'on doit attendre que ça aille mieux, que le Département n'augmente pas, que l'Etat n'augmente pas, que l'Agglo n'augmente pas, que la TOM n'augmente pas, à ce moment-là, nous on pourra peut-être penser à faire notre budget et à augmenter notre part communale, Monsieur FERRETTO... Maintenant nous allons passer au vote.

BRISPOT John Monsieur, on peut parler tout de même... Vous pouvez décider de passer au vote pour fermer toute discussion, mais on a le droit de parler, le conseil ca sert à parler.

RAVANELLO Alain vous parlerez après la réunion mais là maintenant nous passons au vote. On a bien compris votre point de vue et vous avez été très explicite. J'ai fait exprès de prendre un exemple qui se place sur la moyenne haute

BRISPOT John le plus mauvais, ceux qui ont les moyens de le payer... Monsieur moi je vous parle des gens, des retraités, des jeunes... c'est pour les carçois, ce n'est pas nous...

RAVANELLO Alain trois euros vingt...

BRISPOT John mais nous on a de l'argent les trois euros ... et justement ce n'est pas trois euros c'est six, c'est la deuxième augmentation

RAVANELLO Alain Monsieur BRISPOT, vous avez beaucoup de chance parce que moi quand j'étais dans l'opposition le maire avait un micro et moi je n'en avais pas, et je voulais en finir avec ces pratiques parce que ce n'était pas correct.

<u>DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-30:</u> OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LA PERIODE 2023-2025.

Rapporteur: CORINO Pierre

D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de financement à passer entre la commune de Carcès et la Caisse d'Allocation Familiales pour les prestations de service des accueils extrascolaires et périscolaires ainsi que leurs avenants intégrant une aide locale sur l'inclusion handicap.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir et à signer tous les documents et actes relatif à cette délibération.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-31: CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'EAU POTABLE ENTRE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE ET LA COMMUNE DE CARCES RELATIF AUX TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE RACCORDEMENT D'UN DES DEUX NOUVEAUX FORAGES SUR LE SITE DE TASSEAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023

REPublic leQUE FRANCAISE

ID: 083-218300325-20230627-DELIB202335-DE

POTABLE DE LA COMMUNE DE CARCES.

Rapporteur: CLAVIER Vincent

D'APPROUVER le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexé au profit de la Commune de Carcès, relatif aux travaux de réalisation des travaux d'équipement et de raccordement d'un des deux nouveaux forages sur le site de tasseau pour l'alimentation en eau potable de la commune de carces ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

<u>DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-32:</u> ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Rapporteur: GARCIA Christine

D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le tableau de la présente délibération,

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif 2023.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023-33: AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION DH TEAM CARCES ET LA MAIRIE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LA PRATIQUE DE LA DESCENTE VTT SUR LE SITE DE BRAUCH.

Rapporteur: GARCIA Christine

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de la mise à disposition à titre gratuit de tout ou partie des terrains situés sur les parcelles D n° 1223, 1224, 1225 et 1227 à l'association DH TEAM CARCES.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération.

<u>DELIBERATION MUNICIPALE nº 2023-34</u>; DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 14 MARS ET LE 30 MARS 2023

Rapporteur: RAVANELLO Alain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération municipale n°2020-36 du 22 juillet 2020 modifiée par la délibération municipale n°2020-56 du 7 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire, entre 14 MARS 2023 et le 30 MARS 2023, en vertu de la délégation de compétences susvisée.

<u>DECISION MUNICIPALE nº 2023-10 du 14/03/2023</u>: AVENANT Nº1 PORTANT MODIFICATION DU MARCHE AO05 _ LOT Nº9 T10 FOURNITURE POUR LES ESPACES VERTS TERRAUX, SEMENCES, ENGRAIS, DESHERBANTS, PAILLAGES POUR LES SERVICES TECHNIQUES—SIVAAD

Signature d'un avenant n°1 portant modification du marché AO05 Lot n°9- T10 « Fournitures pour espaces verts : terreaux, semences, engrais, désherbants, paillages » avec la société SAS RACINE - 90 rue des romarins - ZAC de Nicopolis - 83170 BRIGNOLES concernant une modification de la clause de révision des prix dont la nouvelle périodicité est trimestrielle jusqu'au terme du marché fixé au 31/2/2023.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023

RI Publié le UE FRANCAISE

ID: 083-218300325-20230627-DELIB202335-DE

AVEC CHÂTEAUVALLON, POUR L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE EN ITINÉRANCE

Signature d'un contrat portant sur une représentation ainsi que six ateliers du spectacle « Demain is presque dead » avec CHÂTEAUVALLON, 795 Chemin de Châteauvallon CS 10118 83192 OULLIOULES Cedex, selon les termes définis dans ledit contrat ci-annexé. La prestation se tiendra à l'Ecole du Petit Bois, 1 Lotissement Cougournier Quartier du Caramy 83570 CARCES, le lundi 3 avril 2023 à 14h00. Les ateliers se tiendront les classes le jeudi 30 mars 2023 à partir de 8h30 et jusqu'à 15h30. Pour ces prestations, le défraiement s'élève à 1160.50 € TTC. La dépense sera inscrite au chapitre 011 − article 6238 du budget principal.

<u>DECISION MUNICIPALE nº 2023-17 du 24/03/2023 :</u> ACQUISITION D'UN LOGICIEL ENFANCE AVEC LE PORTAIL FAMILLE – BERGER LEVRAULT.

Signature d'un contrat pour le logiciel BL Enfance avec le portail famille avec la société BERGER LEVRAULT sise 892 rue Yves Kemen 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT. Le montant du contrat se décompose de la façon suivante : Acquisition de matériel : 556.40 € TTC ; Prestations (paramétrage, formation...) 7 706.40 € TTC ; Location mensuelle logiciel 317.04 € TTC. La durée du contrat est de 60 mois.

<u>DECISION MUNICIPALE nº 2023-18 du 27/03/2023 :</u> PRESTATIONS DE TRANSPORT ET COMPOSTAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LA COMMUNE DE CARCES- SEDE ENVIRONNEMENT.

Signature d'un contrat de prestation relatif au transport et compostage des boues de la station d'épuration de la commune de carces avec la société SEDE ENVIRONNEMENT – 168, avenue Pierre Sémard – Bât A, 2ème étage – 84000 AVIGNON. Le montant des différentes prestations est défini dans le contrat ci-annexé. Le montant annuel du contrat est estimé à 24 534.00 € HT soit 29 440.80 € TTC. La durée du contrat est de 1 an soit du 01/01/2023 au 31/12/2023. La dépense sera constatée sur le budget assainissement.

<u>DECISION MUNICIPALE nº 2023-19 du 30/03/2023 :</u> MISSION D'ASSISTANCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE RACCORDEMENT DU NOUVEAU FORAGE DE TASSEAU.

Signature d'un un contrat pour mission d'assistance pour la réalisation des travaux d'équipement et de raccordement du nouveau forage de tasseau avec la SPL ID 83 située 92, avenue Ernest Nogre 83000 TOULON. Le montant total de la mission est fixé à 3 500, 00 € H.T soit 4 200.00 € T.T.C. avec une option d'un cout horaire de 70 € HT pour des réunions complémentaires. Le planning prévisionnel d'exécution de la prestation est de dix mois. La dépense sera constatée sur le budget eau.

La séance est levée à 18H41

Pour copie conforme le Maire

Pour copie conforme la Secrétaire de séance

Alain RAVANELLO

Marion DEBOST

Telu

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023 Publié le

ID: 083-218300325-20230627-DELIB202335-DE

